Mairie de Trédrez-Locquémeau

CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE « LOUIS CADO »

Entre les soussignés :

Monsieur Joël LE JEUNE, Maire de la commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU, agissant au nom de ladite commune, propriétaire de la salle polyvalente,
D'une part,
Et
Adresse:
N° de téléphone :
Désigné ci-après par le vocable "le preneur", D'autre part,
D'autic part,
Il est convenu ce qui suit :
La salle polyvalente est mise à la disposition du preneur du
Pour y organiser
La délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2021 fixe le montant de la location dont le détail figure en page 2.
Le preneur s'engage à faire respecter par les personnes utilisatrices les règles de sécurité et de fonctionnement, dans le respect de l'ordre public. Le preneur déclare prendre à sa charge le remboursement des dégâts ou des vols qui pourraient affecter la salle durant la période où il s'en trouve locataire. Ces derniers seront constatés par différence entre l'état des lieux fait

Le preneur s'engage à rendre les locaux dans l'état de propreté dans lequel il les a trouvés. Etat des lieux de la salle polyvalente :

avant et après la location entre le preneur et le délégué de la commune.

- le vendredi : 14 heures - et le lundi : 9 heures

Le preneur s'engage à souscrire une assurance en responsabilité civile couvrant les dommages qui pourraient naître à l'occasion de l'utilisation des locaux. Une copie de cette police devra être déposée en mairie avant l'entrée du preneur dans les lieux.

TARIFS POUR LES ASSOCIATIONS EXTERIEURES

A LA JOURNÉE

Tranche principale (210 euros) pour 1 journée
Le
Tranche(s) supplémentaire(s) (69 euros / journée supplémentaire)
Le
Le
Le
Chauffage (facturé systématiquement du 1 ^{er} novembre au 31 mars)
Tranche principale (38 euros)
Tranche supplémentaire (27 euros)
Cuisine (87 euros)
TOTAL GENERAL
Arrhes à la réservation (50 %) (sur la somme dûe hors réduction)
Caution à la remise des clés
Solde à la remise des clés
Fait à Trédrez-Locquémeau,

Le Preneur

Le Maire (l'Adjoint au Maire)